



Groupe consultatif de praticiens

Document de travail

15 juin 2022 - En ligne

Questions relatives à la consolidation des OBNL

Résumé	Le document fournit une mise à jour sur le développement du matériel pour l'exposé-sondage sur la consolidation.
But/Objectif du document	Ce document note que certains répondants au document de consultation ont exprimé des inquiétudes quant à l'exigence essentiellement universelle de fournir des états financiers consolidés selon l'IFRS pour les PME lorsqu'il existe un contrôle, et que le Secrétariat cherche à explorer les principes d'autres rapports dans certains cas .
Autres éléments d'appui	N/A
Préparé par	Steven Cain
Actions pour cette réunion	<u>Fournir des conseils sur :</u> <ul style="list-style-type: none">• La base conceptuelle de la consolidation des OBNL dans les états financiers• Si d'autres formes de présentation peuvent, dans certains cas, être appropriées.



Groupe consultatif de praticiens

Questions relatives à la consolidation des OBNL

1. Contexte

Approches décrites dans le document de consultation

- 1.1 Le document de consultation proposait deux alternatives principales en ce qui concerne le sujet de l'entité comptable qui ont un impact sur la considération de la consolidation :
- **Alternative 1** : cette proposition utilise les principes de la substance sur la forme inclus dans les normes IFRS et IPSAS (IFRS 10/IPSAS 35 *États financiers consolidés*). Des orientations supplémentaires spécifiques aux OBNL seraient également élaborées, en utilisant une approche fondée sur des principes pour déterminer si une entité exerce un contrôle sur une autre.
 - **Alternative 2** : cette option propose d'utiliser des méthodes d'évaluation pragmatiques telles que le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles pour définir le contrôle comme l'exige la norme IFRS pour les PME. L'accent serait mis sur les caractéristiques clés qui définissent les relations avec les OBNL et sur l'utilisation des principes de contrôle énoncés dans les normes IFRS 10 et IPSAS 35 pour élaborer des tests permettant de déterminer le contrôle.
- 1.2 Les réponses à la consultation ont généralement soutenu l'alternative 2. Cependant, il faut tenir compte des développements de la norme IFRS for SMEs qui, d'après les décisions provisoires de l'IASB, sera très probablement recadrée et alignée sur l'IFRS 10.
- 1.3 Comme indiqué au PAG de mars, l'examen des questions relatives à l'entité comptable et au contrôle a également été éclairé par un groupe de discussion mis en place après les réponses au document de consultation. Dans l'ensemble, ce groupe a soutenu les approches basées sur l'IFRS 10.
- 1.4 Le GCP de mars a examiné ces facteurs et a noté que, compte tenu des problèmes spécifiques aux NPO dans ce domaine, le GCP serait néanmoins enclin à soutenir la solution 2.



- 1.5 En plus de ce qui précède, trois répondants au document de consultation n'ont soutenu ni la première ni la deuxième option, en raison de la suggestion connexe selon laquelle les entités incluses dans l'entité comptable du groupe seraient nécessairement consolidées. Ils ont suggéré, par exemple, que la consolidation serait soit trop complexe, soit trop onéreuse pour les petits OSBL.

2. Conseils et demandes du TAG

- 2.1 Le TAG a examiné les soumissions du Secrétariat sur les réponses au document de consultation qui englobent les discussions avec le groupe de discussion et le PAG, et a fourni les commentaires pertinents suivants :

Conseils

- De manière générale, il devrait y avoir le moins de différences possible avec la norme IFRS for SMEs. Il est prévu que la norme *IFRS for SMEs* révisée présente une approche du contrôle alignée sur l'IFRS 10 et une obligation générale de fournir des états financiers consolidés pour un groupe.
- Bien que la consolidation puisse avoir un objectif différent pour le secteur privé par rapport aux organisations à but non lucratif, il est important de décrire la relation entre les entités.

Demandes

- Le Secrétariat devrait articuler la base conceptuelle de la raison pour laquelle il faut consolider et l'objectif de la consolidation pour examiner ce que cela signifie pour le contrôle et l'application de l'IFRS 10, en particulier dans les relations plus nuancées et les formes juridiques exploitées par les OBNL.
- Le Secrétariat devrait être clair sur les principes utilisés dans l'IFRS10 et, dans le développement des directives d'application, s'en tenir aux principes et éviter une approche "basée sur les règles".
- Le Secrétariat devrait tester ce qui doit figurer dans les directives d'application en examinant les différents ensembles de directives disponibles dans un certain nombre de juridictions.

3. Une réflexion plus approfondie est en cours sur cette question

- 3.1 Il a été suggéré que les états financiers consolidés sont difficiles à comprendre et ne fournissent pas les informations qui intéressent les lecteurs des états financiers des OSBL.



- 3.2 Il se peut également que certains ou les principaux lecteurs des états financiers des OBNL s'intéressent davantage à des entités spécifiques et aux interactions de ces entités avec d'autres entités (du groupe).
- 3.3 Le Secrétariat a discuté de ces questions et d'autres questions relatives au contrôle avec un membre du GCP. Cette discussion a permis de noter qu'une approche pour fournir des informations du type décrit au paragraphe 3.4 ci-dessus consiste à fournir des informations supplémentaires dans les états financiers consolidés. Bien entendu, cela ne répond pas aux suggestions de caractère onéreux du paragraphe 1.5, ni à celles de compréhensibilité du paragraphe 3.3.
- 3.4 Les participants à la discussion ont noté que la présentation de rapports sur une base consolidée est avantageuse dans le secteur privé, car elle fournit une base cohérente pour la présentation des rapports et une meilleure mesure du volume économique des transactions et des soldes du groupe. Ces facteurs peuvent également être importants pour certains lecteurs des états financiers des OSBL, y compris peut-être les bailleurs de fonds institutionnels, mais peuvent être moins pertinents pour d'autres lecteurs.
- 3.5 Le Secrétariat a organisé un autre groupe de discussion afin de recueillir des informations sur cette question, en définissant l'objectif du groupe comme suit :

Ce deuxième groupe de discussion sur le thème de l'entité comptable se penche sur la consolidation des entités contrôlées par un OSBL. Les commentaires des parties prenantes font état de préoccupations selon lesquelles les utilisateurs des états financiers des OSBL trouvent les comptes consolidés déroutants. Or, ces utilisateurs veulent comprendre les relations entre les entités qui sont sous contrôle commun, de manière à assurer la transparence de leur fonctionnement. Les avantages de l'information consolidée doivent être considérés à la lumière des coûts associés, en particulier pour les petites entités. Ce groupe de discussion explore la base conceptuelle de la consolidation des OSBL.

Question 1 : Sur la base de l'expérience des membres du GCP, quels conseils ont-ils sur les circonstances dans lesquelles ils jugeraient la consolidation inappropriée ? Y a-t-il des circonstances ?

- 3.6 En dehors des observations sur le coût et l'effort requis pour produire les états financiers, les principaux arguments contre la consolidation présentés jusqu'à présent sont des suggestions selon lesquelles les états financiers consolidés



sont moins compréhensibles. Cela pourrait être dû au fait qu'ils ne fournissent pas certaines informations, ou peut-être parce qu'ils fournissent plus d'informations que nécessaire, au point de masquer des informations clés.

- 3.7 Le Secrétariat note que la consolidation est le traitement par défaut dans le cadre de l'IFRS pour les PME, tout en notant une certaine préoccupation quant au fait que cette approche peut ne pas être appropriée pour tous les OSBL. La consolidation peut accroître la cohérence et, par conséquent, favoriser la neutralité de l'information financière en éliminant les transactions et les soldes intragroupes. Cet avantage serait pertinent dans le contexte des OBNL, sauf s'il existe d'autres raisons pour lesquelles la consolidation n'est pas utile.
- 3.8 Si l'on considère que l'élimination des éléments intragroupes signifie que l'information est moins complète d'une manière importante pour les OBNL, alors cela pourrait en principe être traité par une information supplémentaire jointe aux états consolidés, plutôt que de ne pas produire les états financiers consolidés.
- 3.9 En revanche, s'il peut être déterminé que plus d'informations sont fournies que nécessaire et que cela a un effet négatif sur la compréhensibilité des états financiers, alors cela nécessitera un examen plus approfondi. Cet aspect sera très probablement pris en compte dans les phases ultérieures de l'élaboration des lignes directrices.
- 3.10 Pour cette phase de l'élaboration des orientations, conformément aux demandes des TAG, le Secrétariat étudie comment il peut utiliser le cadre conceptuel existant pour articuler la base conceptuelle de la consolidation afin de tenir compte des considérations spécifiques aux OSBL.
- 3.11 Dans la mesure où il pourrait y avoir une base conceptuelle pour des formes alternatives de présentation, le Secrétariat estime que celles-ci pourraient être fondées sur la question de savoir si le rapport fournit une représentation fidèle ou des informations suffisamment pertinentes.
- 3.12 La pertinence et la représentation fidèle sont les caractéristiques fondamentales de l'information financière selon le Cadre conceptuel de l'information financière pour l'ensemble des IFRS, et orientent les décisions normatives sur ce qu'il convient d'inclure dans les états financiers....
- 3.13 La "pertinence" repose sur le fait que l'information peut faire une différence dans la prise de décision des utilisateurs des états financiers. La "représentation fidèle" vise à s'assurer que les informations jugées pertinentes sont d'une qualité adéquate pour la prise de décision. Pour obtenir une



"représentation fidèle", une représentation doit être complète, neutre et exempte d'erreurs.

- 3.14 Il est possible de fournir des directives d'application qui expliquent comment les préparateurs pourraient examiner les implications pour la représentation fidèle et la pertinence lorsqu'ils envisagent la consolidation.

Question 2 : Sur la base de leur expérience, les membres du GCP considèrent-ils qu'il serait utile d'élaborer des directives d'application qui expliquent comment la représentation fidèle et la pertinence informent les OSBL dans leurs décisions de consolidation ou non ? Les membres du GCP voient-ils des risques ou des conséquences involontaires ?

- 3.15 Conformément à ce qui précède, nous ne pensons pas être en mesure de mener une consultation sur une forme alternative de présentation dans l'exposé-sondage. Il serait toutefois possible de consulter sur la question de savoir si une présentation alternative serait bien accueillie par les parties prenantes, et sur la base conceptuelle de l'adoption d'un traitement différent.

Question 3 : Les membres du GCP considèrent-ils qu'il serait utile de mener une consultation pour savoir si une autre présentation serait la bienvenue ?

Juin 2022